

L'orientation scolaire :

valorisation des compétences ou renforcement des inégalités

tous les deux ans, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale publie un Rapport, résultat des réflexions menées au sein de groupes de concertation réunissant des associations de lutte contre la pauvreté, des travailleurs de terrain, des partenaires sociaux, des représentants de services sociaux publics ou privés, etc. Ce Rapport établit des constats et des analyses et formule des recommandations. Il se veut une source tant d'information que d'inspiration pour les Gouvernements et les Parlements de notre pays, qui se sont engagés à en débattre. Le dernier Rapport du Service est paru en décembre 2009.

L'enseignement étant considéré comme un levier fondamental dans la lutte contre la pauvreté, il a toujours été un thème important dans les travaux du Service. Pour le Rapport 2008-2009, c'est l'orientation scolaire qui a été retenu comme angle d'approche spécifique¹.

Dans cet article, nous rendons compte de ce chapitre. Partant d'un constat bien documenté, celui de la ségrégation et de la hiérarchisation du système scolaire, tant en Communauté française qu'en Communauté flamande, nous examinerons d'abord quels sont les mécanismes de l'orientation à deux moments charnières de la scolarité, lors du passage de l'enseignement primaire vers le secondaire et au terme du premier degré (au terme de la deuxième secondaire). Nous envisagerons ensuite deux réponses structurelles à la ségrégation scolaire: la revalorisation de l'enseignement technique et l'instauration d'un tronc commun. Nous enchaînerons enfin en adoptant une perspective plus large: l'orientation concerne alors tout ce qui peut donner du sens au processus d'apprentissage des élèves, le choix des études n'étant qu'un élément du parcours scolaire. Bien avant le choix, si choix il y a, quels sont les déterminants de l'orientation scolaire?

Dans l'ensemble les constats sont les mêmes des deux côtés de la frontière linguistique. Nous ne

détaillerons cependant que ce que concerne la Communauté française.

L'orientation scolaire dans un système hiérarchisé

Le système scolaire, en Communauté française comme en Communauté flamande, se subdivise très tôt en différentes sections: la section de transition, qui regroupe l'enseignement général et certaines options techniques, et la section de qualification, qui comprend des options techniques et l'enseignement professionnel. La filière de l'enseignement général a la réputation d'être celle qui offre le plus de perspectives car elle prépare aux études supérieures. Viennent ensuite l'enseignement technique, puis l'enseignement professionnel, censé préparer directement l'accès au marché de l'emploi.

1. Il est téléchargeable à l'adresse suivante: <http://www.luttepauvrete.be/rapportbisannuel5.htm>

Dans les comparaisons internationales, la Belgique (Communautés française et flamande) présente un système scolaire ségrégué. Les chiffres en Communauté française montrent une répartition différenciée des effectifs scolaires dans les filières de l'enseignement général, technique et professionnel selon l'appartenance socioéconomique des élèves². C'est un fait: dans l'enseignement qualifiant, les élèves issus de familles pauvres se retrouvent bien plus nombreux que ceux des classes sociales plus favorisées. Ils ont de moins bons résultats, décrochent plus difficilement un diplôme et poursuivent rarement des études supérieures.

On évoque à cet égard un «effet cascade» par lequel les élèves en échec sont progressivement relégués dans des filières techniques et professionnelles. Celles-ci se voient dès lors dévalorisées. Les conséquences d'une telle sélection sont néfastes. Elle entraîne le désintérêt, l'absentéisme et le

décrochage scolaire chez les jeunes concernés. Elle fabrique et entretient l'idée de filières faibles et fortes, d'options «poubelles».

Pourtant, la définition que donne de l'orientation, le Conseil de l'éducation et de la formation (CEF)³ insiste sur l'orientation comme développement d'un trajet personnel, un processus continu qui place l'apprenant et ses besoins d'orientation au centre des préoccupations. Selon cette instance, l'orientation doit «permettre à l'individu de se mettre en capacité de prendre conscience de ses caractéristiques personnelles et de les développer en vue du choix de ses études, de ses formations et de ses activités professionnelles, dans toutes les conjonctures de son existence, avec le souci conjoint du devenir collectif solidaire et de l'épanouissement de sa personnalité et de sa responsabilité»⁴. Cette définition théorique, idéale, se heurte hélas à une réalité toute autre pour nombre d'élèves de l'enseignement secondaire.

Des moments charnières, des mécanismes en question

Deux moments sont déterminants dans le parcours scolaire du jeune: le passage du primaire au secondaire et celui du premier au deuxième degré. A chacun de ces moments correspondent des procédures d'orientation, plus ou moins avérées, qu'il convient d'examiner.

En effet, si le choix, *stricto sensu*, d'une option n'intervient qu'au terme du premier degré, selon de nombreux acteurs de terrain c'est

pourtant dès l'entrée dans l'enseignement secondaire que l'orientation scolaire se joue pour certains élèves. Avant 2008, les élèves qui accusaient un retard important à la sortie du primaire étaient inscrits dans une première année B. Une large majorité de ces élèves poursuivaient leurs études dans l'enseignement professionnel ou en alternance. Comment ne pas voir là une forme d'orientation larvée?

Une réforme du premier degré, introduite en 2008, est censée remédier à cela. A côté de la première année commune, est créée une première différenciée, dont l'objectif est d'amener tous les jeunes à obtenir le Certificat d'études de base (CEB)⁵. La réforme instaure également un système d'orientation positif, où le Conseil de classe est invité à exprimer ses propositions en termes de possibilités plutôt qu'en termes de restrictions. Il est néanmoins trop tôt pour dire si cette réforme offrira aux élèves concernés davantage de perspectives dans la section de transition, et vers la poursuite d'études supérieures. L'existence même d'un «circuit B» aurait toutefois un effet pervers: certains instituteurs ne feraient plus l'effort de soutenir les élèves les plus faibles à la fin du primaire.

2. Les indicateurs de l'enseignement - n°3 édition 2009 - Année 2008-2009.

3. Il s'agit d'un conseil consultatif rassemblant les acteurs de l'enseignement et de la formation.

4. Il s'agit d'une définition empruntée à l'Unesco et amendée par le CEF. Avis n°98 du Conseil de l'éducation et de la formation, L'orientation dès l'école obligatoire et tout au long des études, Conseil du 18 janvier 2008.
http://www.cef.cfwb.be/fileadmin/sites/cef/upload/cef_super_editor/cef_editor/Avis/CEF_Avis_098.pdf

5. Le Certificat d'études de base a été instauré en 2007, il est délivré à la fin des études primaires après la réussite d'une épreuve externe.

C'est donc lors du passage du premier au deuxième degré que le choix d'une option et *a fortiori* d'une forme d'enseignement générale, technique ou professionnelle, est opéré. Comment se fait ce choix? Quels sont les acteurs qui interviennent? Quels sont les éléments qui le déterminent?

Au-delà du premier degré, le Conseil de classe délivre des attestations d'orientation au terme de chaque année. Une attestation d'orientation A sanctionne la réussite de l'élève, qui peut choisir librement l'option qu'il souhaite suivre. Une attestation d'orientation B signifie également la réussite, mais avec une restriction quant au choix de l'option. L'élève peut toutefois préférer recommencer son année pour tenter d'obtenir une attestation d'orientation A. Une attestation d'orientation C indique que l'élève n'a pas réussi, il doit redoubler.

Le Conseil supérieur de la guidance PMS⁶, un autre organe consultatif, a relevé la confusion qui existe entre réussite scolaire et orientation au cours des études secondaires, entre le rôle d'évaluation et celui d'orientation scolaire et professionnelle, tous deux exercés par le Conseil de classe⁷. Au fil du temps, les attestations d'orientation sont en réalité devenues des attestations de réussite ou d'échec. Alors que l'attestation B était initialement destinée à éviter le redoublement en donnant aux élèves la possibilité de changer d'option, elle est progressivement devenue un outil favorisant la sélection et

l'effet cascade. L'orientation n'est qu'un simple reflet des performances scolaires. Le terme d'orientation a perdu son sens et sa portée.

La concertation a confirmé le manque d'implication des parents et des Centres PMS dans le choix d'une option. En réalité, c'est l'école, par l'entremise du Conseil de classe qui garde la main sur l'orientation des élèves. Pourtant les Centres PMS ont aussi un rôle capital à jouer dans l'information des jeunes et des parents. Leurs missions à cet égard devraient être clarifiées et renforcées. Des moyens supplémentaires devraient leur être accordés pour le soutien des élèves provenant de milieux défavorisés.

Une revalorisation nécessaire de l'enseignement professionnel

Les mécanismes décrits ci-dessus et les effets pervers qu'ils produisent sont d'autant plus dommageables qu'ils s'exercent dans un système fortement hiérarchisé. Pour contrer ces effets, une revalorisation des filières techniques et professionnelles s'avère indispensable. Pour ce faire, il convient de décloisonner les différents types d'enseignement en insistant, par exemple, davantage sur les cours techniques dès l'enseignement fondamental. En suscitant l'intérêt des élèves pour les disciplines techniques, on favorisera un choix positif en faveur des filières professionnelles et techniques. Quelle que soit la forme d'enseignement

choisie, elle devrait permettre aux élèves de maîtriser les compétences de base mais aussi de développer leur esprit critique pour exercer leur citoyenneté.

Les participants à la concertation réaffirment également avec force la nécessité d'un enseignement «compréhensif» proposant un tronc réellement commun jusqu'à 14 ans, voire 16 ans. Les comparaisons internationales montrent que les systèmes d'enseignement qui comportent un tronc commun relativement long et une orientation plus tardive (souvent à 16 ans), présentent une ségrégation scolaire moins forte que les systèmes qui ont instauré ce premier choix plus tôt. Conjugée à l'effet cascade, la subdivision précoce de l'enseignement secondaire en différentes filières générales, techniques et professionnelles a entraîné leur hiérarchisation progressive.

L'orientation, un processus multifactoriel

Si l'acte d'orientation stricto sensu intervient trop tôt dans le secondaire, l'orientation comprise dans son sens large en tant que processus d'accompagnement devrait, par contre, devenir une réalité bien plus vite dans le parcours scolaire. En effet, le

6. Devenu le Conseil supérieur des Centres psycho-médico-sociaux.

7. Conseil supérieur de la guidance PMS, Avis n°6-0304: L'orientation par le Centre PMS, concept et interventions, avril 2004.

retard accumulé par certains élèves à la fin de l'école primaire constitue l'une des causes principales de l'orientation contrainte stricto sensu dans le secondaire.

Les acteurs de terrain le soulignent: l'orientation devrait idéalement englober, dès le début de la scolarité, tout ce qui se passe en classe et dans l'école ainsi que la manière dont l'école et l'environnement familial de l'élève peuvent se rencontrer. Les facteurs influençant l'orientation concernent donc le mode sur lequel se passent les rapports entre l'école et les familles (en particulier les familles vivant dans la pauvreté), la remédiation, le travail scolaire à domicile, et l'intervention des acteurs du «troisième milieu»⁸.

L'importance des relations entre l'école et la famille

Beaucoup de parents vivant dans la pauvreté éprouvent des difficultés à accompagner leurs enfants dans les choix d'orientation. Or, c'est précisément cette catégorie qui souffre du manque d'informations sur le système scolaire en général, et sur l'orientation en particulier. Ils méconnaissent l'implication du choix de l'école sur les possibilités de

choix de filières et d'options. Ils ignorent les procédures et les recours possibles. Certains enfants sont envoyés en technique ou en professionnel parce que leurs parents, notamment, pensent qu'ils ne peuvent rien faire d'autre ou parce qu'ils ne connaissent rien d'autre.

La concertation a montré combien l'information des élèves et de leurs parents est essentielle pour effectuer des choix d'orientation positifs et réfléchis. Informer les parents quant aux possibilités de choix est une responsabilité de chaque établissement, en collaboration avec les Centres PMS. C'est à l'institution scolaire, tant les enseignants que les directions, mais aussi les Centres PMS d'aller vers les parents. C'est aux écoles à expliquer «les règles du jeu» aux parents et aux enfants qui sont éloignés de la culture scolaire.

Le groupe de concertation plaide pour que les enseignants bénéficient d'une formation et d'un accompagnement solides qui leur donnerait les moyens de mieux appréhender la relation famille-école, ainsi que les problématiques relatives à la pauvreté. Mieux soutenir les enseignants au sein de l'école et dans l'exercice de leurs missions apparaît également souhaitable. Ce soutien pourrait être trouvé auprès des Centres PMS et du «troisième milieu».

Le dialogue entre l'école et les parents peut aussi se faire par le biais des conseils participatifs et des associations de parents. Mais ici encore, l'implication des parents vivant dans la pauvreté

est bien plus difficile. Non qu'ils ne se sentent pas concernés, mais parce qu'ils rencontrent davantage d'obstacles à cette participation du fait, entre autres de leur éloignement de la culture scolaire et de ses exigences (par exemple, maîtrise de l'expression orale et écrite).

L'école comme lieu central de l'apprentissage

En principe, une pédagogie différenciée, adaptée à chaque enfant, devrait prévenir l'échec scolaire, mais il faut bien constater que certains enfants rencontrent des difficultés dès le primaire. Pour eux, la remédiation est alors un élément crucial pour surmonter l'échec et éviter une orientation future vers des filières dévalorisées. Or depuis quelques années on assiste à l'externalisation de la remédiation. De véritables sociétés commerciales envahissent le marché et proposent des services de rattrapage contre paiement à des parents qui souhaitent soutenir leur enfant. Des enseignants, en se déchargeant d'une partie de leurs missions, renforcent ces dispositifs. Cette tendance est problématique dans la mesure où elle reporte sur les parents la responsabilité de l'apprentissage alors que ceux-ci ne sont égaux ni financièrement, ni culturellement, face à l'école. C'est cette dernière, rappellent les partenaires de la concertation, qui doit être considérée comme le lieu d'apprentissage collectif par excellence: la remédiation doit y avoir lieu et être intégrée à la pratique pédagogique sans être per-

8. On nomme «troisième milieu» tous les lieux et milieux éducatifs hors école et famille: les Centres PMS, les maisons de jeunes, les AMO, les mouvements de jeunesse, les clubs de sport, le quartier, etc.

que par les jeunes comme une pénalisation supplémentaire.

Les enseignants devraient, en outre, être formés à détecter et analyser correctement les difficultés que présentent leurs élèves. Il s'agit d'éviter de poser un diagnostic trop rapide face aux difficultés d'apprentissage d'un élève. Il arrive régulièrement que l'on médicalise des problèmes qui sont d'abord d'ordre social. Trop d'enfants issus de milieux sociaux défavorisés sont envoyés vers l'enseignement spécialisé parce qu'étiquetés à tort comme porteurs de troubles psychiques.

Le travail scolaire à domicile est également facteur d'inégalités. Sans se prononcer sur l'opportunité de supprimer ou maintenir les devoirs, une réflexion sur le sens et l'objectif du travail à domicile s'impose. Pour que les devoirs ne soient pas un facteur d'inégalité supplémentaire, il faut tenir compte du fait que tous les enfants ne disposent pas de mêmes conditions pour les réaliser (espace, équipements, encadrement des parents...).

Les écoles de devoirs sont considérées à ce titre comme un prolongement nécessaire de l'école alors que leurs missions sont bien plus larges: elles ont aussi comme but l'émancipation sociale, le développement de la

créativité, l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation. De plus en plus, elles sont prises en étau entre les attentes des parents en termes de suivi scolaire et les processus d'externalisation des missions d'apprentissage de l'école.

Cette question met en évidence une question plus large, celle du rapport entre l'institution scolaire et son environnement. L'école ne peut résoudre toute seule le problème du décrochage et celui de l'échec scolaire dans un contexte de diversité et d'inégalité sociale. Si l'école doit rester le lieu de l'apprentissage, une collaboration avec le «troisième milieu» est souhaitable, avec les acteurs associatifs par exemple, pourvu que les rôles de chacun soient clarifiés, les objectifs communs identifiés et reconnus, que les expériences soient échangées, etc. Des organisations peuvent faire le lien entre l'école et les parents, leur permettre de mieux se rencontrer et se comprendre.

Les comparaisons internationales montrent que l'enseignement en Communauté française est un des plus inégalitaires parmi les pays de l'OCDE. Le retard scolaire, l'orientation vers les options professionnelles les plus faibles y sont étroitement liées à l'origine sociale des élèves. Cette situation est intolérable et exige une réaction structurelle. Bien sûr, l'école à elle seule ne peut pas tout résoudre, mais elle doit pouvoir offrir à chaque élève l'accès à un enseignement de qualité, aux savoirs et aux compétences permettant de prendre une place active et

citoyenne dans la vie économique, sociale et culturelle.

Les conditions de l'orientation (informations, procédures...) devraient être évaluées au regard de ce constat et modifiées le cas échéant. Investir dans l'enseignement fondamental doit également être une priorité. On l'a vu, l'orientation scolaire stricto sensu est déterminée par le parcours scolaire qui précède les moments charnières de choix à proprement parler. Cette scolarité est marquée soit par la réussite, soit par le retard ou l'échec scolaire. Si l'on veut que l'orientation se fasse de manière positive, sur la base des centres d'intérêts et des talents des élèves, il faut agir dès le début de la scolarité et donner à chaque élève la possibilité de réussir son parcours scolaire.

Emmanuelle DEVILLÉ
Collaboratrice au Service de
lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale
www.luttepauvrete.be